

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1783**

commune (s) : Francheville

objet : Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Tronçon 4 (4.1, 4.2 et 4.3) - Construction d'un collecteur d'un diamètre de 800 millimètres et d'un diamètre de 300 millimètres - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1783**

commune (s) : Francheville

objet : **Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Tronçon 4 (4.1, 4.2 et 4.3) - Construction d'un collecteur d'un diamètre de 800 millimètres et d'un diamètre de 300 millimètres - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2010-1499 du 29 mars 2010, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des travaux de restructuration du collecteur de l'Yzeron - construction d'un collecteur d'un diamètre de 800 millimètres et d'un diamètre de 300 millimètres, tronçon 4 (4.1, 4.2 et 4.3) à Francheville.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 9 juillet 2010, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Smce Reha/Stracchi pour un montant de 759 799,55 € HT, soit 908 720,26 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour les travaux de restructuration du collecteur de l'Yzeron, construction d'un collecteur d'un diamètre de 800 millimètres et d'un diamètre de 300 millimètres, tronçon 4 (4.1, 4.2 et 4.3) à Francheville et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Smce Reha/Stracchi pour un montant de 759 799,55 € HT, soit 908 720,26 € TTC.

2° - La dépense totale sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 0249, le 4 novembre 2002 pour la somme de 18 000 000 € HT en dépenses.

3° - Le montant à payer au titre du marché sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - compte 231 510 - fonction 222, pour un montant de 759 799,55 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.